

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES, DE SURFACE
ET AÉRIENNE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent à réaliser la réfection ou la construction des infrastructures souterraines, de surface et aérienne et peuvent comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Ces travaux peuvent nécessiter des acquisitions de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 42 700 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 42 700 000 \$

CHAPITRE II

NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à réaliser la modification des infrastructures souterraines, de surface et aérienne afin de régulariser les anomalies ponctuelles des réseaux.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrain ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 4 est estimé à 75 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 75 000 \$

CHAPITRE III

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Ils peuvent également comprendre la réfection d'infrastructures souterraines, de surface et aérienne, l'aménagement d'infrastructures comprises dans les limites du chantier, l'acquisition de parcelles de terrain ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 16 550 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 16 550 000 \$

CHAPITRE IV

RUES ADAPTÉES – SAINT-JEAN-BAPTISTE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

10. Les travaux consistent à réaliser plusieurs rues du quartier Saint-Jean-Baptiste, la réfection des infrastructures souterraines, de surface et aérienne, la réfection, l'enfouissement et la rationalisation des réseaux d'utilités publiques, divers travaux d'aménagement de surface ainsi que divers ouvrages connexes.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. Les travaux sont localisés dans le quartier Saint-Jean-Baptiste dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût des travaux décrits à l'article 10 est estimé à 2 180 000 \$.

Sous-total du chapitre IV : 2 180 000 \$

CHAPITRE V

ÉCOQUARTIER D'ESTIMAUVILLE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Les travaux consistent en la construction, la réfection ou la modification d'infrastructures souterraines, de surface et aérienne qu'elles soient municipales ou non, ainsi qu'en des travaux d'aménagement, incluant l'enfouissement des réseaux aériens, ou tout autre ouvrage.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

14. Les travaux sont localisés dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, dans le secteur D'Estimauville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

15. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 13 est estimé à 17 500 000 \$.

Sous-total du chapitre V : 17 500 000 \$

TOTAL : 79 005 000 \$

Annexe préparée le 14 décembre 2011 par :

Ève Francoeur, ingénieure
Service de l'ingénierie